

## AUTORISATION DE REJET DANS LE MILIEU SUPERFICIEL

**Document type à remplir en cas de filière à rejet sur une route communale, départementale, nationale et rivière  
(filtre à sable vertical drainé, filtre à zéolithe, filtre à sable horizontal, tertre d'infiltration)**

Demande présentée par M.....

Adresse : .....

.....

.....

Monsieur Le Maire

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

**OBJET:** Autorisation de rejet

Monsieur le.....

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de rejeter, les effluents traités de notre dispositif d'assainissement situé..... à ..... et cadastrée..... dans le :  
(Cochez la situation du fossé)

- Fossé de la route communale n°.....
- Fossé de la route départementale n°.....
- Fossé de la route nationale n°.....
- Le Ruisseau, La rivière .....

Le sol de notre parcelle étant inapte à l'infiltration, nous installons, comme le prévoit l'arrêté du 6 mai 1996, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, un lit filtrant drainé. Cette technique nécessite un exutoire. Le seul possible à notre disposition est le.....  
.....

Les effluents rejetés correspondront aux normes autorisées par l'arrêté du 6 mai 1996, à savoir :

- 30 mg/l pour les MES
- 40 mg/l pour la DBO<sub>5</sub>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ....., l'expression de mes sentiments distingués.

Le pétitionnaire

**Cette demande est à adresser :**

Au Maire dans le cas d'une route communale

A Monsieur FRANGEUL, DDE de Guichen, dans le cas d'une route départementale ou nationale

A la D.D.A.F. dans le cas d'un ruisseau ou d'une rivière

## Autorisation de rejet sur un fossé ou le terrain d'un tiers privé

Je soussigné(e), M ....., domicilié(e) à .....  
....., autorise, M ....., domicilié(e) à....., à rejeter **ses effluents domestiques traités** issus d'un système d'assainissement non collectif situé sur la parcelle cadastrée .....  
...dans **mon fossé ou mon terrain privé.**

Ces effluents rejetés correspondront aux **normes autorisées par l'arrêté du 6 mai 1996**, à savoir :

- 30 mg/L pour les Matières en Suspension (MES)
- 40 mg/L pour la Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours (DBO<sub>5</sub>)

Fait à .....

Le.....

Pour valoir ce que de droit.

Signature :